

ANCE DE LOYER

Loyer

840

Prov. de charges

20

Total

860

QUITTANCE DE LOYER

€

N°

Reçu de MR Diallo

la Somme de

Huit Cent Soixante Euros

pour le montant d'un

mois

de loyer des locaux qu'il occupe dans la

maison située

50 Bd Gambetta Cahors

le dit

loyer

commençant le

1^{er} Décembre

et finissant

le

31 Décembre

sous toutes réserves de droit DONT QUITTANCE.

NOTA : - Un locataire ne peut déménager :

1° - Qu'il n'ait justifié au propriétaire par une quittance du Receveur qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelle et mobilière de l'année courante.

2° - qu'il n'ait donné ou reçu congé par écrit dans les délais prescrits

3° - qu'il n'ait fait faire toutes les réparations locatives à sa charge suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

